

Ceta : pas de ratification wallonne probable avant 2019

LIBRE-ÉCHANGE Le dossier des tribunaux d'arbitrage risque de durer

- ▶ La Wallonie, sur les tribunaux d'arbitrage, n'a pas encore remis ses remarques pour la Cour européenne de Justice (CEJ), et surtout, elle ne ratifiera qu'une fois l'avis de la CEJ rendu.
- ▶ Lequel n'arrivera pas de sitôt...

Réunis en session plénière à Strasbourg, les eurodéputés ont donc été 408 à se prononcer en faveur du Ceta, 254 à voter contre et 33 à s'abstenir. Circulez, il n'y a plus rien à voir ? « Pas vraiment. L'approbation du Ceta par le Parlement européen constitue évidemment une étape importante, rappelle Pierre Defraigne, directeur exécutif du think tank Madariaga-Colège d'Europe. Mais il ne faut pas oublier que d'autres parties prenantes, à savoir les parlements nationaux et les entités fédérées, vont devoir se prononcer. Et ça va prendre du temps... » De fait, l'équipe du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, dans sa volonté de « démocratiser » les débats, avait donné la possibilité aux

parlements nationaux de donner leur avis sur ces Traités. On sait ce qu'il en est advenu. Si le Ceta, comme se plaît à le rappeler Charles Michel, n'a pas varié d'un iota après que la Région wallonne soit montée aux barri-

cadés, c'est sur la procédure réglementant l'installation des tribunaux d'arbitrage que le Sud de la Belgique a été resitué sur la carte aux yeux du monde entier. Le Traité de libre-échange entre l'UE et le Canada ne concerne en effet pas seulement l'accès aux marchés publics, l'élimination de droits de douane, le renforcement de la coopération en termes réglementaires, pour réduire les coûts et, partant, dynamiser les échanges commerciaux. Tous ces points entrèrent en vigueur dès mars ou avril.

Il en est un qui n'entrera pas tout de suite en application... Le Traité concerne aussi le règlement de conflits entre investisseurs (des multinationales, par exemple) et des Etats. C'est sur ce point qu'il y a (eu) blocage, montée aux barricades du Premier wallon Paul Magnette, et mini-crise avec Charles Michel durant l'automne 2016. Pourquoi ? Simplement parce que le parlement wallon considérait que les Etats pouvaient perdre en souveraineté et que les entre-

prises allaient pouvoir réclamer des indemnités à des Etats pour des décisions prises sur le plan légal. L'idée de la Commission européenne a alors été de prévoir plus vite que prévu un véritable tribunal d'arbitrage indépendant et permanent, baptisé ICS (Investment Court System), composé de juges professionnels payés par l'UE et d'un mécanisme d'appel.

Même si ce système est a priori plus sain et plus « professionnel » que les tribunaux privés qui existent aujourd'hui pour régler les différends entre des entreprises et des Etats, la Région wallonne, malgré l'introduction dans le Ceta de ce mécanisme, n'a pas vu dans le texte négocié entre le Canada et l'UE matière à (totale) satisfaction. Après moult discussions, qu'avait-il été alors décidé pour sortir de la crise ? Que le fédéral allait saisir la Cour européenne de justice (CEJ) pour vérifier la compatibilité de l'accord avec les Traités européens. Où en est-on à cet égard ? « Les discussions suivent leur cours », nous dit-on du côté

du cabinet de Paul Magnette. Concrètement, les affaires étrangères, sous la houlette de Didier Reynders, ont rédigé leur partie du mémoire qui va servir de base à la saisine de la CEJ. « Nous attendons maintenant que la Communauté française et la Région wallonne nous envoient leur texte, leurs questions », nous dit-on au cabinet de Didier Reynders. « C'est vrai, nous avons re-

çu une lettre des Affaires étrangères il y a quelque temps (deux mois, NDLR), mais nous sommes dans les clous au niveau timing et l'ambiance est plutôt au beau fixe », explique le cabinet de Paul Magnette. Une réunion de concertation est prévue la semaine prochaine. Du côté du fédéral, on ne manque pas l'occasion de railler la Wallonie, plutôt lente sur ce dossier où elle était soi-disant « le fer de

lance du combat anti-Ceta ».

« La raison de la lenteur de la Région wallonne s'explique d'abord par la complexité de la matière », explique cette source proche du dossier. « De fait, la conformité de l'accord comporte

à peu près autant d'avis que de juristes interrogés sur la question, plaisante Pierre Defraigne. Mais c'est un très beau cas de droit qui remet en cause la hiérarchie des normes sur le plan législatif en Europe. » Ensuite, si Paul Magnette ne se presse pas, « c'est parce qu'il ne veut pas être attaqué sur ce mémoire. Il associe donc les ONG à sa conception, ce qui prend du temps », poursuit notre source. Mais ce qui risque de prendre encore plus de temps, c'est la ratification du Traité par le parlement wallon.

Paul Magnette - et cela nous est confirmé - avait obtenu que la ratification se fasse une fois rendu l'avis de la CEJ. Or, les juristes consultés nous disent que la CEJ rend ses avis en moyenne endéans un laps de temps de 18 mois. Ce qui nous amène en 2019. « C'est possible, dit le cabinet de Paul Magnette. Mais les termes de l'accord avec le fédéral étaient clairs. » Question : est-ce que le fédéral attendra lui aussi l'avis de la CEJ avant de ratifier ? « Nous, nous attendons les remarques argumentées de la Région et de la Communauté », nous répond-on au cabinet Reynders... Dernière chose : en 2019, on sera en pleine campagne électorale. ■

F.M.

Ceta Une épine en moins, mais le plus dur reste à venir

Mercredi matin, 9 heures. Dans l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg, le débat entre députés européens sur l'accord commercial UE-Canada (Ceta) a pris un peu de retard. Et pour cause, à l'entrée du bâtiment, couchés sur le sol, des activistes de la société civile sont venus des quatre coins de l'Europe pour protester contre le Ceta. « *Les eurodéputés qui voulaient entrer devaient les enjamber* », explique Fabian Flues, de l'ONG Amis de la Terre. Juste un symbole : les élus qui voteront en faveur du Ceta passeront outre la grogne publique qui ne cesse de grossir contre cet accord jugé ultra-progressiste.

Dans la rivière qu'enjambe la passerelle vitrée qui relie l'hémicycle au bâtiment où se niche une partie du staff du Parlement, Dame Justice a été noyée : l'œuvre de l'ONG Greenpeace. Les assistants parlementaires le sont aussi, sous les appels téléphoniques des citoyens inquiets.

L'initiative a été lancée par le collectif SumOfUs. Il suffit de rentrer son numéro de téléphone et SumOfUs vous met en contact avec le bureau d'un eurodéputé. Chez Frédéric Ries (MR) on explique

ainsi avoir reçu plus d'une cinquantaine de coups de fil depuis jeudi dernier. « *Ça sonnait de tous les côtés* », nous dit-on. C'était à devenir fou, explique la garde rapprochée d'un autre élu.

Dans l'hémicycle, le message de la Commission européenne et des députés pro-Ceta se veut simple : il faut construire des partenariats, pas des murs. Une référence même pas voilée à la nouvelle politique protectionniste de Donald Trump, aux États-Unis. « *Si nous ne pouvons pas signer avec le Canada, avec qui pourrions nous le faire ?* », s'interroge l'eurodéputé Louis Michel (MR). Il paraît las des « *contre-vérités* » sur le Ceta : « *non, l'UE ne sera pas dépossédée du droit de fixer ses normes en matière de santé ou de services publics* », explique-t-il

Contrairement à la commission parlementaire de l'Emploi, celle chargée des questions environnementales a recommandé le feu vert au Ceta. Mais le député parlant en son nom pendant le débat, le

Belge Bart Staes (Groen), fulmine : il avait rédigé son avis contre le Ceta, mais une coalition de droite en commission parlementaire a suffi à inverser la tendance lors du vote.

Un peu après midi, le résultat du vote était connu : 408 voix pour, 254 contre, 33 abstentions. Les socialistes européens se sont déchirés sur ce vote, près d'un tiers de leurs élus ont voté contre, notamment la délégation belge. Claude Rolin et Pascal Arimont sont parmi les rares à ne pas avoir suivi la consigne de vote du groupe de droite et de centre droit (PPE) et à rejeter le Ceta.

Une fois que les Canadiens auront conclu leurs procédures parlementaires, une version provisoire du texte pourra entrer en vigueur, probablement en avril. Le temps que les assemblées nationales et régionales européennes (38 au total) se prononcent à leur tour, le très controversé tribunal d'arbitrage privé restera hors du Ceta. Rentreront déjà en vigueur la protec-

tion des 145 appellations d'origine contrôlée européennes sur le sol canadien, la baisse de nombreux droits de douane, un meilleur accès des entreprises européennes aux marchés publics canadiens...

La Commission européenne espère d'ailleurs que la mise en œuvre provisoire de l'accord suffira à donner tort à tous ses détracteurs. La société civile a de son côté essuyé une défaite prévisible, mais elle se regroupe, se réorganise, cette fois à des niveaux plus locaux. Le centre de gravité du débat va se déplacer vers les capitales nationales. Et les activistes ont déjà identifié les pays susceptibles de leur prêter une oreille attentive : la Belgique, mais aussi les Pays-Bas, où pourrait se tenir un référendum, l'Autriche, l'Allemagne et dans une certaine mesure la France.

La Commission n'a d'ailleurs pas tardé à appeler les gouvernements européens à faire leur travail et à mener un dialogue poussé et ouvert avec leurs citoyens. Le spectre d'un nouvel épisode wallon est à la fois la crainte de la Commission et la chance de la société civile. Et c'est désormais à qui saura en tirer profit. ■

ELODIE LAMER

408
eurodéputés
se sont prononcés
en faveur
du texte, 254 ont
voté contre, 33 se
sont abstenus